



1006355701

DATE DEPOT : 2010-07-22

NUMERO DE DEPOT : 63557

N° GESTION : 2000B02702

N° SIREN : 429565468

DENOMINATION : A & A PARTICIPATIONS

ADRESSE : 8 R DE THORIGNY 75003 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/06/08

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

0003 2702
A & A PARTICIPATIONS

S.A.R.L au Capital de 8.000,- Euros

RC Paris B 429 565 468

SIRET 429 565 468 00015

Siège Social : 8, Rue de Thorigny - 75003 PARIS

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE
AUGMENTATION DE CAPITAL**

PF, 08.06.10, AU. 03
CA, 10.06.10, AT
06, 08.06.10

L'an deux mille dix, le 8 Juin, les associés de la S.A.R.L A & A PARTICIPATIONS:

- Monsieur Fabrice AIACH
- Monsieur Pierre-Alexandre AIACH
- Monsieur Xavier AIACH

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont votés à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution :

Les associés décident d'augmenter le capital social de 12.000,- Euros afin de le porter à la somme de 20.000,- Euros, par la création de 750 parts nouvelles de 16 Euros chacune, numérotées de 501 à 1250 inclus, souscrites par les associés.

P. ! / 1

L'assemblée constate que l'un des associés a versé le montant total de la souscription, à savoir :

- Par Monsieur AIACH Fabrice, la somme de 12.000,- Euros

Elle constate également que cette somme a été intégralement déposée avant ce jour au crédit d'un compte bloqué spécialement ouvert par la Banque HSBC – 23, Rue de Rivoli – 75003 PARIS, au compte de la Société.

Elle donne tous pouvoirs à Monsieur AIACH Fabrice, gérant, à l'effet d'effectuer le retrait de cette somme lorsque le délai de trois jours francs prévu par l'article L.223-32 du Code du commerce sera écoulé.

Les parts nouvelles ont été réparties entre les associés conformément aux statuts tels qu'ils sont modifiés par la troisième résolution ; elles sont intégralement libérées.

Les parts nouvelles participeront à la distribution des bénéfices à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

Deuxième résolution :

Les associés, en conséquence de l'augmentation de capital, décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront ainsi rédigés :

Article 6 – Il a été fait un apport supplémentaire en numéraire de la somme de 12.000 Euros à compter du 8 Juin 2010. En conséquence, le capital social est fixé à la somme de 20.000,- Euros.

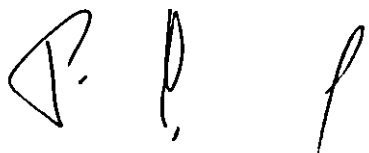
Il est divisé en 1250 parts sociales, de 16 Euros chacune, numérotées de 1 à 1250.

Ce capital social est réparti de la façon suivante

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - Monsieur Fabrice AIACH | |
| Mille parts | 1000 parts |
| Numérotées de 1 à 1000 | |
|
 | |
| - Monsieur Pierre-Alexandre AIACH | |
| Deux cent quarante neuf parts | 249 parts |
| Numérotées de 1001 à 1249 | |
|
 | |
| - Monsieur Xavier AIACH | |
| Une part | 1 part |
| Numérotée 1250 | |

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	
Mille deux cent cinquante parts	1250 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

 2

Troisième résolution :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

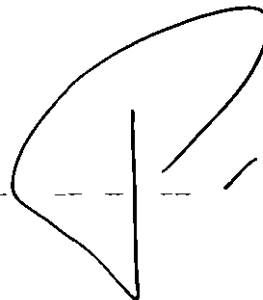
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Monsieur Fabrice AIACH

Monsieur Pierre-Alexandre AIACH



Monsieur Xavier AIACH



Enregistré à : SIE PARIS 3^eARRONDISSEMENT
Le 07/07/2010 Bordereau n°2010/480 Case n°3
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent

Ext 2345